
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 février 2015 à 19 h
Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA15 30 02 0001

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 01

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous les citoyens, elle salue les directeurs, les conseillers, ainsi que le commandant de police présent dans la salle.

Madame Rouleau présente la vidéo promotionnelle de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles.

Madame Rouleau invite les citoyens à profiter des patinoires extérieures situées sur le territoire de l'arrondissement, notamment la nouvelle patinoire située en bordure du fleuve sur le site de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles.

Madame Rouleau annonce l'adoption ce soir du plan directeur du boulevard Gouin. Le plan directeur sera présenté lors d'une séance d'information qui de tiendra le 11 février prochain. Elle remercie la conseillère d'arrondissement, madame Nathalie Pierre-Antoine pour sa contribution au comité de travail.

Madame Rouleau rappelle aux citoyens l'importance de respecter certaines règles en période de déneigement afin de faciliter le travail des équipes de déneigement et ainsi compléter les opérations plus rapidement.

Madame Rouleau souligne enfin la dénomination, à l'article 40.13 de l'ordre du jour, d'une nouvelle place avec jeux d'eau dans le parc Armand-Bombardier, en l'honneur de monsieur Paul-Dejean, membre de la communauté haïtienne.

CA15 30 02 0002

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA15 30 02 0003

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Six citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Changement de nom du parc de la Rivière.

Règlementation de l'arrondissement relativement aux centres communautaires.

Stationnement pour personnes handicapées dans l'arrondissement.

Félicitations à l'équipe des travaux publics pour leur travail lors des opérations de déneigement.

Demande de suivi sur les travaux de la Maison du citoyen et le déménagement des bureaux de l'arrondissement.

Demande de local pour Club de l'âge d'or « Il Faro ».

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel souhaite une bonne année 2015 à tous. Il invite les citoyens à venir encourager les jeunes hockeyeurs de l'arrondissement à l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre du tournoi Pee-Wee. Il souligne l'adhésion de l'arrondissement, à l'article 12.04 de l'ordre du jour, à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite les citoyens à participer au festival « Montréal Joue » dans les bibliothèques de l'arrondissement où plus de 200 activités gratuites sont offertes. Il ajoute que les élus participeront à cet événement le dimanche 1^{er} mars à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies et invite les résidents à venir « jouer avec les élus ».

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souhaite une bonne année 2015 à tous les citoyens. Il souligne le travail de ses collègues et les invite à poursuivre leur excellent travail en cette nouvelle année.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine souhaite une très belle année 2015 à tous. Elle remercie la mairesse de lui avoir confié la présidence du comité de revitalisation du boulevard Gouin dont le plan directeur sera présenté le 11 février prochain. Elle remercie les membres, les citoyens et le personnel de l'arrondissement qui ont contribué à son élaboration. Elle souligne que le mois de février est notamment le mois de l'histoire des noirs et ajoute qu'une programmation spéciale à cet effet est présentement en cours dans les bibliothèques de l'arrondissement. Elle termine en annonçant l'adoption par le conseil de la dénomination de la place Paul-Dejean au parc Armand-Bombardier et invite les citoyens à l'inauguration de la place au printemps.

Madame la conseillère Suzanne Décarie affirme être contente d'être de retour au conseil d'arrondissement suite à sa convalescence. Elle tient à souligner le parcours de vie de deux amies, mesdames Ginette Beaudry et Marcelle Gagnon, deux femmes décédées récemment et qui ont beaucoup contribué à leurs causes respectives dans l'arrondissement. Elle termine en invitant les citoyens à profiter de la fête de la Saint-Valentin pour dire à leurs proches qu'ils les aiment.

Monsieur le conseiller Richard Guay souligne le travail des employés de la voirie pour le travail effectué lors de la tempête de neige et de l'épisode de verglas du 4 janvier dernier. Suite à cet épisode, le maire Denis Coderre a demandé au contrôleur général de faire des recommandations pour améliorer l'efficacité des équipes de déneigement. Ce dernier a émis 15 recommandations, dont la direction des travaux s'affaire maintenant à intégrer à leurs pratiques actuelles.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document

CA15 30 02 0004

ADOPTION - « DÉCLARATION MONTRÉAL ENGAGÉE POUR LA CULTURE - POUR DES QUARTIERS CULTURELS DURABLES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture –pour des quartiers culturels durables ».

ADOPTÉ

12.01 1150751001

CA15 30 02 0005

APPROBATION - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION - PARCOURS GOUIN - PROPOSITION - REGROUPEMENT D'ARRONDISSEMENTS - NORD DE L'ÎLE - ARRONDISSEMENTS AHUNTSIC-CARTIERVILLE, MONTRÉAL-NORD, RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, PIERREFONDS-ROXBORO, ÎLE-BIZARD-STE-GENEVIÈVE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'aménagement et de promotion du Parcours Gouin proposé par un regroupement d'arrondissements du nord de l'île, constitué des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Pierrefonds-Roxboro et de l'Île-Bizard-Ste-Geneviève.

ADOPTÉ

12.02 1154810002

CA15 30 02 0006

ADOPTION - PLAN DIRECTEUR - REVITALISATION -BOULEVARD GOUIN - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan directeur visant la revitalisation du boulevard Gouin sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.03 1154810001

CA15 30 02 0007

ADHÉSION - POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - VILLE DE MONTRÉAL - CONSULTATION PUBLIQUE 2012-2013 - SOMMET MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE DE 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

ADOPTÉ

12.04 1141790001

CA15 30 02 0008

ACCEPTATION - OFFRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ASSUMER RESPONSABILITÉ - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE-REVÊTEMENT 2015 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de mandater celui-ci pour la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des travaux relatifs à ce programme.

ADOPTÉ

12.05 1152726004

CA15 30 02 0009

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - LES ENTREPRISES BERTHIER INC. - AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE AVEC JEUX D'EAU - PARC ARMAND-BOMBARDIER

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 \$ taxes incluses en contingences, pour l'aménagement d'une place avec jeux d'eau au parc Armand-Bombardier;

DE majorer, pour ce faire, le contrat accordé à la firme Les Entreprises Berthier inc., portant la somme du contrat de 532 121,55 \$ à 542 121,55 \$ taxes incluses et la valeur des dépenses de 547 461,55 \$ à 557 461,55 \$ taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres publique RP-13-PARC-58.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1141163007

CA15 30 02 0010

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - ETHNOSCOPI INC. - INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES - TRANSFORMATION - ANCIEN COUVANT DES SOEURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME EN MAISON DU CITOYEN - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 21 238,88 \$ taxes incluses, pour des interventions archéologiques supplémentaires dans le cadre de la transformation de l'ancien couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame en Maison du citoyen dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

DE majorer, pour ce faire, le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement à la firme Ethnoscop inc., de 41 408,48 \$ à 62 647,36 \$ taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro PRO-DGP14-002;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et qui sera financée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1141163011

20.03 VACANT

CA15 30 02 0011

OCTROI - CONTRAT - ORGANISME - LES SERVICES ADAPTÉS TRANSIT - ACCUEIL, SURVEILLANCE, ENTRETIEN ET LA GESTION - LOCAUX - CENTRE RÉCRÉATIF RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-14129

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'organisme Les services adaptés Transit, au montant de 362 021,74 \$ taxes incluses, pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien et la gestion de l'occupation des locaux du Centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650 boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour la période du 14 mars 2015 au 13 mars 2017, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro 14-14129 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1144561003

CA15 30 02 0012

AUTORISATION - PAIEMENT - CONTRIBUTION DE LA VILLE - PROTOCOLE D'ENTENTE SIGNÉE ENTRE LE GROUPE CAMMISANO INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL - RÉOLUTION NUMÉRO CA11 30 11 0374 - TRAVAUX DE SURFACE (PARTIE 2) - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE DE L'ÎLE (CONTRE-ALLÉE DE LA RUE SHERBROOKE ENTRE LA 91^E AVENUE ET LA RUE DELPHIS-DELORME)

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant de 268 816 \$ incluant les taxes, pour les travaux de surface (partie 2), réalisés par Le Groupe Cammisano inc. dans le cadre du projet résidentiel Faubourg Pointe de l'île (contre-allée de la rue Sherbrooke entre la 91^e Avenue et la rue Delphis-Delorme), représentant la contribution de la Ville prévue dans le protocole d'entente signé entre Le Groupe Cammisano inc. et la Ville de Montréal et autorisé par la résolution numéro CA11 30 11 0374;

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 268 816 \$ la firme Le groupe Cammisano inc.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.05 1152726001

CA15 30 02 0013

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - MODIFICATION - ENTENTE - RÉOLUTION NUMÉRO CA12 30 07 0226 - 9215-3667 QUÉBEC INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET RÉSIDENTIEL POINTE EST, RUE VICTORIA ET 60^E AVENUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution numéro CA12 30 07 0226 avec la compagnie 9215-3667 Québec inc., pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Pointe Est, situé sur la rue Victoria et la 60^e Avenue dans le District de La Pointe-aux-Prairies.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement substitut, madame Julie Boisvert, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures

ADOPTÉ

20.06 1152726002

CA15 30 02 0014

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE -COMITÉ ORGANISATEUR DU CÉGEP EN SPECTACLE - CÉGEP MARIE-VICTORIN - ORGANISATION - 24^E FINALE LOCALE - CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DES ARTS DE LA SCÈNE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ taxes incluses, au comité organisateur du Cegep en spectacle du Cegep Marie-Victorin pour l'organisation de la 24^e finale locale du concours intercollégial des arts de la scène;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1154860001

CA15 30 02 0015

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances du 10 novembre 2014 et 8 décembre 2014.

ADOPTÉ

30.02

CA15 30 02 0016

ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE AUX INSTALLATIONS - ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE - PRISE EN CHARGE - GESTION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RÉGIONALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales.

ADOPTÉ

30.03 1141790002

CA15 30 02 0017

AUTORISATION - DÉPENSE - RÉALISATION - « PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE » PRR 2015 - DIVISION DE LA VOIRIE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 711 834,74 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme de réfection routière 2015, à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à faire exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1150493001

CA15 30 02 0018

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES -DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS -DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 novembre et du

29 novembre au 31 décembre 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période des mois de novembre et décembre 2014 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2014.

ADOPTÉ

30.05 1144230012

CA15 30 02 0019

RELEVER - SECRET PROFESSIONNEL - QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - AVOCATS ET NOTAIRES DE LA VILLE - ET LES PERSONNES ENGAGÉES À CE TITRE - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT - INSPECTEUR GÉNÉRAL - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

30.06 1153087012

CA15 30 02 0020

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-99

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 28 janvier 2015 relativement à la résolution numéro PP-99 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel projeté sur un terrain situé sur la rue Victoria, formé des lots 4 203 783 et 4 203 784 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.01

CA15 30 02 0021

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-99

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-99 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel projeté sur un terrain situé sur la rue Victoria, formé des lots 4 203 783 et 4 203 784 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1143077013

CA15 30 02 0022

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-98

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 novembre 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 8 décembre 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-98 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage " entrepreneur et matériaux de construction " (paysagiste, électricité et plomberie) prévu au 11745, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1146425011

CA15 30 02 0023

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - PROJET PARTICULIER PP-94

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre le 21 janvier 2015 de la résolution numéro PP-94 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 32 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04 1143077007

CA15 30 02 0024

RENDRE DÉCISION - TENUE - SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE - PROJET PARTICULIER PP-94

CONSIDÉRANT qu'un registre sur la résolution du projet particulier numéro PP-94 s'est tenu le 21 janvier 2015, de 9 h à 19 h, sans interruption;

CONSIDÉRANT qu'un nombre suffisant de signatures des personnes habiles à voter du secteur concerné a été reçu lors du registre et par conséquent la résolution est réputée refusée par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision relative à la tenue d'un scrutin référendaire sur la résolution du projet particulier numéro PP-94;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles retire la résolution sur le projet particulier numéro PP-94 et par conséquent rejette la tenue d'un scrutin référendaire sur ce projet particulier.

ADOPTÉ

40.04 1143077007

CA15 30 02 0025

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E117

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et 21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E117 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

ADOPTÉ

40.05 1144230011

CA15 30 02 0026

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E119

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et 21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E119 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour le programme de remplacement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.06 1140493012

CA15 30 02 0027

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E124

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et 21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E124 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1146239004

CA15 30 02 0028

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E125

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et 21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E125 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour la réalisation de divers travaux aux centres de loisirs et communautaires dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.08 1146239005

CA15 30 02 0029

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E126

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et

21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E126 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.09 1146239006

CA15 30 02 0030

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E127

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et 21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E127 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 165 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine ».

ADOPTÉ

40.10 1141535002

CA15 30 02 0031

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E128

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et 21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E128 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagements des rues ».

ADOPTÉ

40.11 1142726023

CA15 30 02 0032

DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA14-E129

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 19, 20 et

21 janvier 2015 du règlement d'emprunt RCA14-E129 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le programme de réaménagement de parcs anciens ».

ADOPTÉ

40.12 1141528006

CA15 30 02 0033

DÉNOMINATION - NOUVELLE PLACE AVEC JEUX D'EAU - PARC ARMAND-BOMBARDIER.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 janvier 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE nommer la place avec jeux d'eau aménagée dans le parc Armand-Bombardier et située à l'angle nord-est de l'intersection formée des boulevards Armand-Bombardier et Perras, sur le lot 1 279 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme suit : « **place Paul-Déjean** ».

ADOPTÉ

40.13 1143469023

CA15 30 02 0034

DÉROGATION MINEURE - 12340-42, 56^E AVENUE - LOT 5 627 552

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à la superficie minimale du lot projeté 5 627 552 prévu sur une partie du terrain situé aux 12340-12342, 56^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Girard, en date du 24 novembre 2014, minute 15098, à savoir :

- permettre que le lot projeté 5 627 552 soit d'une superficie minimale de 309,6 m², au lieu de 341,9 m².

ADOPTÉ

40.14 1145270007

CA15 30 02 0035

DÉROGATIONS MINEURES -7474, 7478, 7482, RUE JOSEPH-MORIN

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement (RCA09-L01) et aux articles 90, 182 et 200 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) relativement à la superficie minimale des lots à construire, à la largeur des unités de stationnement, à l'empiètement maximal d'un élément structural dans une voie de circulation desservant une aire de stationnement et à une marge de recul latérale pour trois bâtiments multifamiliaux projetés aux 7474, 7478, 7482, rue Joseph-Morin, sur les lots projetés 5 557 086, 5 557 087 et 5 576 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies. Le tout tel qu'illustré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur Jean-Louis Chénard, en date du 12 août 2014 et estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques, en date du 26 septembre 2014, et sur les plans préparés par l'architecte, Monsieur Claude G. Meunier, en date du 21 novembre 2014 et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques, en date du 11 novembre 2014, à savoir :

- Permettre la constitution de deux lots dont les superficies de 765,9 mètres carrés et 729,4 mètres carrés sont inférieures à la superficie minimale exigée de 1 106,92 mètres carrés pour les bâtiments projetés aux 7478 et le 7474, rue Joseph-Morin;
- Permettre une marge de recul latérale minimale de 1,8 mètre sur environ 30 % du mur latéral gauche au lieu d'une marge de recul latérale minimale de 2,5 mètres pour le bâtiment projeté au 7474, rue Joseph-Morin;
- Permettre l'aménagement d'un total de 4 unités de stationnement non pourvues du dégagement latéral minimal de 0,3 mètre exigé entre une unité de stationnement et un mur, pour les bâtiments projetés aux 7474 et 7482, rue Joseph-Morin;
- Permettre un empiètement de 2,75 mètres d'un élément structural dans une voie de circulation desservant une aire de stationnement alors que l'empiètement maximal est fixé à 0,9 mètre, pour les bâtiments projetés aux 7474 et 7482, rue Joseph-Morin.

ADOPTÉ

40.15 1146425012

CA15 30 02 0036

PIIA - REMPLACEMENT - 12011, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, le remplacement de deux pièces jointes visant l'affichage d'une enseigne lumineuse sur la façade principale du bâtiment, dont le message, l'assemblage, les matériaux et les couleurs restent les mêmes, mais dont la hauteur des lettres passent de 0.60 m à 0.91 m, ce qui a pour conséquence d'augmenter la superficie à 8,10 m² au lieu de 3,56 m² telle qu'approuvée antérieurement, pour un commerce situé au 12011, rue Sherbrooke Est, le tout, tel qu'illustré sur les deux plans, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉ

40.16 1143469017

CA15 30 02 0037

PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 novembre 2014.

ADOPTÉ

40.17 1143469022

CA15 30 02 0038

PIIA - 12525, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 16 janvier 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne commerciale pour un bâtiment situé au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 15 décembre 2014.

ADOPTÉ

40.18 1140826015

40.20 VACANT

CA15 30 02 0039

PIIA-7735, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 16 janvier 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), visant l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 7735, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 277 124 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, tel que présenté sur le plan préparé par la firme Enseignes Dominion, estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 décembre 2014.

ADOPTÉ

40.19 1143077016

40.22 VACANT

CA15 30 02 0040

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-021

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet du règlement numéro RCA09-Z01-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), de manière à modifier des dispositions spécifiques aux usages temporaires ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.21 1156425001

CA15 30 02 0041

ADOPTION - PREMIER PROJET -RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-021

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), de manière à modifier des dispositions spécifiques aux usages temporaires ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 25 février 2015 à 18 h 30, au centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.21 1156425001

CA15 30 02 0042

DÉSIGNATION - MEMBRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PRÉSIDENT - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT D'UNE DURÉE DE DEUX ANS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE désigner madame la conseillère Suzanne Décarie, présidente au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans, soit du 5 décembre 2014 au 4 décembre 2016.

ADOPTÉ

51.01 1152726003

CA15 30 02 0043

AUTORISATION - DÉPÔT - BILAN ANNUEL 2014 -RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides numéro 04-041;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement de l'ordonnance visant l'application à l'arrondissement dudit règlement, et ce, en date du 26 mai 2004;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une ordonnance afin de permettre à madame Diane Labrecque, chef de la Division de l'horticulture et des parcs, à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou son représentant, d'autoriser l'application de pesticides conformément à l'article 27, alinéa 6 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041);

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'arrondissement de déposer un rapport annuel faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

61.01 1151163001

CA15 30 02 0044

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 08

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

DU 12 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 12 février 2015

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1143077007**;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite, se trouvant dans la Résolution numéro PP-94 (du projet particulier) des livraisons ADI des séances du 8 décembre 2014 et du 3 février 2015 :

sont corrigées de la façon suivante :

Le cinquième CONSIDÉRANT de la Résolution PP-94, se lisant comme suit :

« CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun »;

aurait dû se lire et est remplacé par :

« CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier a été reçue à l'arrondissement en temps opportun ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 12^e jour du mois de février 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2015.